

Politique Environnementale Aéroports de la Côte d'Azur



Aéroports de la Côte d'Azur s'engage sur une politique environnementale en parfaite adéquation avec les chartes environnement existantes sur ses plateformes aéroportuaires.

Cette politique a été élaborée comme outil **d'amélioration continue**, permanent et participatif, respectueux de l'environnement, respectueux des femmes et des hommes, tout en assurant l'amélioration de la performance énergétique et la pérennité économique.

Portés par une logique d'ouverture et d'évolution de culture, nous sommes aussi garants du **respect de la réglementation, de la prévention des risques de pollution et de la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, en particulier en encourageant l'achat et la conception de produits et de services économes en énergie**. Et en garantissant la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires pour atteindre nos objectifs et cibles.

Plus que jamais **la compétence de notre personnel** et son implication sont des éléments clés de nos engagements. En signant cette nouvelle politique, **nous voulons** :

- **Réduire les nuisances** sonores et atmosphériques
- Contribuer à la **diminution de l'empreinte écologique de nos aéroports**
- **Accompagner l'évolution de culture** nécessaire pour un vrai développement durable

C'est en réalisant ces engagements et en les **réévaluant régulièrement** que nous pourrons faire des aéroports de la Côte d'Azur (Nice, Cannes et Saint-Tropez) de véritables outils de développement durable à l'échelle de nos Territoires.

Février 2017
Dominique THILLAUD
Président du Directoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Thillaud', with a horizontal line underneath.

